

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MERCREDI 18 février 2026 – 14h30

L'an 2026 le mercredi 18 février à 14h30, les membres de l'Association Départementale OCCE du Val de Marne se sont réunis, au siège départemental d'Ablon-sur-Seine, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence effective à l'entrée de la séance, qui a été enregistrée et validée par 2 scrutateurs, Nicolas Jaillot et David Marty. Les membres munis d'un pouvoir ont émargé au nom de la coopérative représentée.

Madame Brigitte Brunet, Présidente de l'Occe-94 préside la séance.

Brigitte Brunet remercie les enseignants présents à l'occasion de cette Assemblée Générale.

Elle veut rendre hommage à l'équipe de bénévoles qui anime l'Occe-94, au personnel et aux 613 mandataires qui œuvrent pour notre association dans tout le département de la maternelle au collège.

Christian Détré, Commissaire aux comptes, convoqué par lettre remise en mains propres est absent et excusé.

La Présidente a mis à la disposition des membres les documents officiels (également mis à disposition sur le site de l'association depuis le 28 janvier).

Un exemplaire de la convocation des membres,

Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration pour l'année 2024/2025

Les comptes prévisionnels et le projet d'activité 2026/2027 du conseil d'administration.

Les documents suivants ont été mis à disposition des participants :

La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception,

Les statuts de l'association,

La feuille de présence à l'assemblée,

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2025,

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + 620 CRF consolidés) arrêtés au 31 août 2025,

Le rapport général du commissaire aux comptes,

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées à l'article L.612-5 du code de commerce.

La Présidente met en place l'organisation du bureau des élections, qui sera présidé par Marie Thérèse Chartier.

Anne Guével, secrétaire générale, donne lecture du rapport d'activité 2024/2025.

La trésorière, Michèle Litzler donne lecture du rapport financier 2024/2025

Le rapport du Commissaire aux Comptes est mis à disposition des membres de l'Assemblée Générale.

Ces lectures terminées, Brigitte Brunet ouvre la discussion.

La Présidente met ensuite successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et du rapport financier du conseil d'administration,

approuve les termes du rapport d'activité,

approuve les termes du rapport financier,

vote le quitus à la Trésorière.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, en faisant ressortir un excédent de 24 872.89€ pour le siège départemental.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos comme suit :

Affectation du résultat du siège départemental sur le fonds associatif.

Affectation du résultat de chaque coopérative consolidée, soit 175 248.50€ pour les 620 coopératives consolidées au 31 août 2025, dans le compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant l'expiration du mandat de 7 administratrices et administrateurs, décide de voter à main levée pour la liste présentée :

tiers sortant: élection de huit membres pour un mandat de 3 ans,

postes vacants : élection de cinq membres pour un mandat de 2 ans,
 élection de cinq membres pour un mandat de 1 an.

Il y a 8 candidats : Brigitte Brunet, Philippe Benoit, Jeanne Benot, Jacques Comeaux, Francis Hurey, Nicolas Jaillet, David Marty, Isadora Relot.

Ces administrateurs sont élus pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ces nouvelles administratrices ou administrateurs renouvelés ont déclaré accepter leur mandat en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer leurs fonctions d'administrateurs.

Aucune autre candidature n'est parvenue dans les délais.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale procède au tirage au sort des coopératives qui seront contrôlées entre novembre 2026 et janvier 2027, après la clôture de l'exercice 2026/2027

Liste des Coopératives :

COOP	ETABLISSEMENT	NOM	VILLE
055	Ecole primaire	PAUL BARILLIET	BRY SUR MARNE
061	Ecole Elémentaire	PAUL DOUMER	CACHAN
073	Ecole Elémentaire	ANATOLE FRANCE - A	CHAMPIGNY SUR MARNE
132	Ecole Elémentaire	PASTEUR B/SUD	FONTENAY SOUS BOIS
141	Ecole Elémentaire	FRERES LUMIERE	FRESNES
162	Ecole Elémentaire	DU CENTRE	L'HAY-LES-ROSES
187	Ecole Elémentaire	VAL ROGER	LE PLESSIS TREVISE
267	Ecole Elémentaire	JEAN VILAR	VILLEJUIF
387	Ecole Maternelle	MAURICE THOREZ 1	CHAMPIGNY SUR MARNE
439	Ecole Maternelle	ROBERT DESNOS	LE KREMLIN BICETRE
477	Ecole Maternelle	GABRIEL PERI	IVRY SUR SEINE
481	Ecole Maternelle	DULCIE SEPTEMBER	IVRY SUR SEINE
570	Ecole Maternelle	LE PARC TILLEULS	SAINT MAUR DES FOSSES
703	Ecole Maternelle	ALBERT CAMUS	NOISEAU
751	Ecole Maternelle	LEONARD DE VINCI	NOGENT SUR MARNE

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture d'Anne Guével, secrétaire générale, du projet d'activité pour l'exercice 2026/2027 approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le montant de la cotisation pour 2026/2027 est proposé à 2€, soit un montant inchangé par rapport à 2025/2026.

Un débat est engagé. L'assemblée générale approuve ce montant à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 2026/2027 est présenté. L'assemblée générale approuve ce budget à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente, Brigitte Brunet



La Secrétaire Générale, Anne Guével



Office Central de la Coopération à l'École du Val-de-Marne

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

5 rue Pierre et Marie Curie - 94480 ABLON

Tél. : 01 49 61 65 17 - Fax : 01 49 61 65 18 - ad94@occe.coop Site Internet : occe94.free.fr